

Fiche d'inscription – Centre de Loisirs été 2020 - Chiché

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :/...../.....



	Parent 1	Parent 2
Nom et Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code postal + ville		
Mail		
Téléphone		
N° Allocataire CAF ou MSA		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e)	
Profession		
Nom employeur		
Adresse employeur		

Modalités

Garderie Péricentre : 1€/heure commencée

CAF (bons loisirs): Q.F.1 - 9€/jour Q.F.2 - 4€/jour

MSA : Merci de nous transmettre la copie de vos bons d'aide aux loisirs signés

Réduction : -5% pour chaque enfant supplémentaire

Possédez-vous les aides aux temps libres CAF oui non

Avez-vous besoin d'une attestation de séjour oui non

Imprimé fourni par votre C.E. oui non

Paiement :

- en chèque en chèques vacances
 en espèces en chèques Cesu
 par virement

FAMILLES RURALES, 4 route de Parthenay, 79350 Chiché
 Tél Espace Mosaïque : 05.49.74.68.49
 Mail : famillesruraleschichecentre@orange.fr

Merci de remplir le tableau avec les horaires d'arrivée et de départ de votre enfant :

		Péricentre matin <small>(indiquer heure d'arrivée)</small>	Journée : 9h-17h	Péricentre soir <small>(indiquer heure de départ)</small>	Prix (sans péricentre)	à compléter par Familles rurales TOTAL
JUILLET	Lundi 06/07				18 €	79 €
	Mardi 07/07				18 €	
	Mercredi 08/07				18 €	
	Jeudi 09/07				18 €	
	Vendredi 10/07				18 €	
	Mercredi 15/07				18 €	50€
	Jeudi 16/07				18 €	
	Vendredi 17/07				18 €	
	Lundi 20/07				18 €	79 €
	Mardi 21/07				18 €	
	Mercredi 22/07				18 €	
	Jeudi 23/07				18 €	
	Vendredi 24/07				18 €	
	Lundi 27/07				18 €	79 €
	Mardi 28/07				18 €	
Mercredi 29/07				18 €		
Jeudi 30/07				18 €		
Vendredi 31/07				18 €		
AOÛT	Lundi 24/08				18 €	79 €
	Mardi 25/08				18 €	
	Mercredi 26/08				18 €	
	Jeudi 27/08				18 €	
	Vendredi 28/08				18 €	
Sous Total						
Dédution enfant supp						
Dédution CAF/MSA						
TOTAL Enfant						
TOTAL Famille						

Adhésion Familles Rurales obligatoire : **28 €** par famille (**chèque séparé merci**)
Si vous êtes déjà adhérent pour 2020, merci de nous transmettre une photocopie de votre carte.

DU 06/07/2020 AU 31/07/2020 ET DU 24/08/2020 AU 28/08/2020

ESPACE MOSAÏQUE

Familles Rurales / Association de CHICHÉ
4 route de Parthenay / 79350 Chiché

Présentation et caractéristique de la structure

Le centre de loisirs fonctionne sous la responsabilité de l'association Familles Rurales de Chiché.

Le centre de loisirs de Chiché est situé à l'Espace Mosaïque à côté de la Maison de Retraite et/ou restaurant scolaire.

Ces structures sont des lieux publics communaux. La municipalité en donne l'usage à l'association.

Le Centre de Loisirs d'été accueille les enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants sont inscrits à la semaine ou à la journée.

Protocole exceptionnel :

Le port du masque est obligatoire pour les enfants âgés de 11 ans et plus.

Prise de température de vos enfants avant l'arrivée au centre.

1. Accueil

Les horaires	
Journée (repas + goûter compris)	9h00 – 17h00
Garderie	7h30 – 9h00 (matin) 17h00 – 18h30 (soir)
Tarifs	
A la semaine	79€ la semaine de 5 jours
A la journée	18 € (repas + goûter compris)
Garderie	1€ /heure
Adhésion Familles Rurales obligatoire	28 €

Les déductions seront faites seulement en fonction des aides CAF / MSA

2. Le Personnel

L'accueil et la vie quotidienne auprès des enfants sont confiés à un personnel qualifié :

- ✓ 1 directrice
- ✓ 3 animateurs(trices) BAFA
- ✓ 2 stagiaires BAFA
- ✓ 1 cantinière/Agent d'entretien

Le directeur de l'ACM sera en charge du projet pédagogique.

L'équipe d'animation est porteuse du projet d'activités.

Les parents sont tenus de se présenter à l'animateur présent le matin et le soir.

Il est formellement interdit de confier l'enfant sans avoir averti l'animateur référent.

En cas de retard en dehors des horaires d'ouverture, les parents sont tenus d'avertir la directrice.

3. Maladie

Les enfants malades (contagieux ou fiévreux) ne sont pas admis au CLSH.

Le personnel pourra administrer des médicaments sous ordonnance et autorisation écrite des parents.

4. Absences

Pour une meilleure organisation, chaque inscription est ferme et définitive. Une annulation non justifiée par un certificat médical sera facturée.

5. Discipline et paiement

Les enfants doivent avoir un comportement respectueux vis-à-vis des autres enfants et des adultes qui les encadrent, respecter matériel et bâtiments.

Les objets personnels (consoles....) ne sont pas admis.

Les bijoux de valeur ne sont pas acceptés.

Les parents sont pécuniairement responsables de toutes dégradations de matériels volontaires et devons rembourser le matériel abîmé.

Des sanctions pourront être prises en cas de comportement graves, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

6. Documents à fournir

Pour permettre à l'enfant de fréquenter l'ACM, nous demandons aux parents de compléter et signer :

- La fiche d'inscription, les bons vacances MSA signés
- La fiche sanitaire et une copie du carnet de vaccination
- La charte « accueil de loisirs sans hébergement »
- Le présent règlement intérieur signé et les autorisations parentales signées.
- De joindre une copie de la carte Familles Rurales 2020 si vous l'avez déjà.
- Joindre une attestation parentale autorisant votre enfant à sortir seul le soir après le centre

Nom et Prénom des Parents.....

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

Charte accueil de loisirs sans hébergement

Lors de l'inscription, l'association Familles Rurales de Chiché a transmis aux familles le règlement intérieur de l'accueil.

Afin de compléter et d'améliorer le fonctionnement et la gestion de l'accueil de loisirs, une charte est instaurée entre :

- L'association et l'équipe pédagogique
- La famille
- L'enfant

Ce document permet d'identifier les droits et les devoirs de chacune des parties vis-à-vis du « respect ».

L'association met tout en œuvre pour que l'accueil de loisirs soit un lieu où :

- *Les animateurs seront disponibles et le plus possible à l'écoute des aspirations des enfants et des parents.*
- *Les rythmes et les besoins de chaque enfant seront respectés.*
- *L'enfant sera associé au fonctionnement de l'accueil de loisirs : l'équipe pédagogique établira un règlement intérieur avec les enfants.*
- *La curiosité des enfants sera éveillée.*
- *L'enfant sera valorisé dans ses capacités...*
- *Les animateurs collaboreront sur des thèmes prédéfinis pour chaque semaine d'ouverture et définiront le projet pédagogique.*
- *Les activités seront variées et dirigées dans un cadre sécurisant et où l'épanouissement de l'enfant sera recherché.*
- *La communication devra être facile et agréable entre les animateurs et les enfants, les parents et les enfants, entre les parents et les animateurs.*
- *Le protocole sanitaire sera mis en œuvre pour accueillir vos enfants en toute sécurité (gel hydroalcoolique, désinfection des locaux et du matériel, port du masque...)*

Autorisations Parentales

J'autorise mon enfant :

à participer aux activités organisées par l'association, sauf.....

Sortie des enfants :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison : Oui Non

Mon enfant ne pourra sortir du centre que si il est accompagné de :

Nom-Prénom	Numéro téléphone

Décharge Photo :

Je soussigné (e) autorise Familles Rurales à reproduire librement et gratuitement des photographies de ma personne et de mes enfants dans ses différentes publications, y compris Internet, dans le cadre des activités et représentation de l'association.

Oui Non

Règlement intérieur:

Confirme avoir reçu, pris connaissance le règlement intérieur du centre de loisirs.

L'association a contracté les assurances nécessaires à la couvert de ses responsabilités. Toutefois, les organisateurs informent les responsables légaux des mineurs de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle-accident (ou accident corporel).

Fait le, à.....

Signature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)